AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0738
FR0010451203-FS0465

28 mai 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

REXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 mai 2026, la société Cevian Capital Partners Limited[1] (Level 4, The Hedge, Balluta Bay, St. Julian's STJ 1062, Malte) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 mai 2026, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir 59 184 131 actions REXEL représentant autant de droits de vote, soit 19,93% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions REXEL sur le marché.

[1] Cevian Capital Partners Limited est une *limited company* de droit maltais, contrôlée par Cevian Capital II Master Fund LP, un *limited partnership* de droit des Iles Caïmans, ayant pour *general partner* Cevian Capital II GP Ltd, une société de droit de Jersey.
[2] Sur la base d'un capital composé de 296 997 254 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.